

Fédération
Française
du Sport
AdaptéAUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

ATTESTATION DE QUALIFICATION AU SPORT ADAPTÉ (AQSA)

AQSA MODULE 1 – Interdisciplinaire

Mise à jour : 15/04/2024

Ce diplôme fédéral permet d'acquérir des compétences d'animation et d'entraînement auprès du public en situation de handicap mental ou psychique et d'obtenir une certification complémentaire dans sa discipline pour l'accueil de ce public.

DURÉE
21 heures

COÛT

450 €/stagiaire
(Financement professionnel)

240 €/jour
(Financement personnel)

SESSIONS

→ SESSION 1
du 17 au 19 Septembre
2024 à La Blachère (07)

**FORMATEUR
FORMATRICE**

Conseiller Technique Fédéral
(Ligue Aura du Sport Adapté)

MALMENAIDE Nicolas
(CTF Comité Départemental du
Sport Adapté 26/07)

**AQSA Module 1 en quelques
chiffres en 2023 :**

**7 SESSIONS
79 STAGIAIRES**

NIVEAU DE SATISFACTION DES
PARTICIPANTS :

4,6 / 5

PRÉ-REQUIS / PUBLIC CIBLE

- ▶ Professionnels titulaires d'un diplôme d'encadrement d'Activité(s) Physique(s) et Sportive(s) :
 - Diplôme Jeunesse & Sport : BEES, BPJEPS, DEJEPS
 - Diplôme de l'enseignement supérieur : DEUG ou Licence STAPS
 - Diplôme de la branche Sport : CQP
- ▶ Être bénévole au sein d'une association sportive (seule une attestation de présence sera délivrée), une expérience dans l'animation sportive est fortement recommandée.

OBJECTIFS

- ▶ Interroger ses représentations du handicap mental ou psychique ;
- ▶ Identifier les caractéristiques singulières des personnes relevant de la délégation de la F.F.S.A ;
- ▶ Connaître la F.F.S.A et ses finalités, comprendre son organisation ;
- ▶ Identifier les structures relevant du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé mentale accueillant ces personnes, ainsi que leurs missions pour engager des projets de partenariat ;
- ▶ Interroger ses conceptions éducatives pour permettre à ces personnes d'apprendre et de développer une réelle autonomie ;
- ▶ Choisir des démarches d'intervention les sollicitant pour agir, en partant de leurs besoins singuliers et du sens qu'ils peuvent donner à ce qui leur est proposé tout en assurant leur sécurité (physique, psychique, affective).

CONTENUS

- ▶ Notions de handicap, déficiences, maladie ;
- ▶ Les déficiences intellectuelles : origines, évolutions, conséquences dans la pratique ;
- ▶ Les troubles psychiques : angoisse, souffrance psychique, pathologies, prendre soin ;
- ▶ Méthodologie de l'intervention et du projet auprès des personnes en situation de handicap mental ou psychique – prendre en compte les besoins, notion de sujet, dimension éthique de la responsabilité, place de l'intervenant, place du pratiquant ;
- ▶ La FFSA : organisation, objectifs, secteurs de pratique, réglementation sportive, conventions avec les autres fédérations ;
- ▶ Le secteur spécialisé : caractéristiques, objectifs, organisation, missions ;
- ▶ Représentations du handicap et intervention éducative ;
- ▶ Classification des activités à partir des processus sollicités (cognitifs, psychiques) ;
- ▶ Les démarches pédagogiques, identification, réflexions sur leur choix pour permettre au sujet d'être acteur de ses apprentissages ;
- ▶ Animation et analyse de séquences pédagogiques auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique ;
- ▶ La sécurité des pratiquants en sport adapté, éthique et responsabilité.



Organisme Régional de Formation

du Sport Adapté

ATTESTATION DE QUALIFICATION AU SPORT ADAPTÉ (AQSA)

AQSA MODULE 1 – Interdisciplinaire

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

- ▶ Apports théoriques et pratiques articulés autour de la rencontre d'un public en situation de handicap, de l'analyse d'expériences vécues ;
- ▶ Attestation de présence et de fin de formation.

INSCRIPTIONS

Pour vous inscrire à cette formation, remplir le questionnaire en :

- ▶ Cliquant sur le lien suivant : [FORMULAIRE D'INSCRIPTION](#)
- ▶ ou scannant le QR Code ci-contre, avec votre téléphone ou tablette.

Inscription possible jusqu'à 30 jours avant le début de la formation.



POSITIONNEMENT

- ▶ Un entretien de positionnement est fait en amont de la validation de la participation. Il consiste en la vérification des attentes et besoins du candidat et la possibilité de répondre aux attentes spécifiques pour le suivi de la formation et des temps de certification des compétences.

FINANCEMENT

La formation n'est pas inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et ne permet pas de mobiliser les fonds du compte personnel de formation (CPF).

Vous pouvez néanmoins bénéficier de financement professionnel :

- dans le cadre du plan de formation continu de votre employeur ;
- en effectuant une demande de prise en charge auprès de votre OPCO (AFDAS pour la branche du Sport, OPCO Santé pour la branche du médico-social).

RAPPEL DE L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'AQSA

